

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 janvier 2016

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, Mme Patricia GISLE (suppléante de M. Patrice PANNETIER), Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL (sauf délibérations n°2016-01-15 à 16), M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIÉ, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibération n°2016-01-11), M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2016-01-05 à 16), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés :**

M. Bernard DEBAIN a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Pierre SOUDRY a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,  
Mme Géraldine LARDENNOIS a donné pouvoir à M. Marc TOURELLE,  
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
Mme Pascale CHARTON,  
M. Laurent DELAPORTE,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 4 janvier 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 13 janvier 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Exercice budgétaire 2016.  
Débat d'orientation budgétaire (DOB).**

**M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107 ;

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment son article L.2312-1 ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2015-12-18, du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015, relative à la modification du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'administration générale, des finances et du personnel du 9 décembre 2015 ;

-----

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié cet article, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de présenter au Conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération, qui donne lieu à un vote.

Le décret d'application étant prévu pour le premier trimestre 2016, le formalisme relatif au contenu du rapport est laissé à la libre appréciation des collectivités.

L'exposé ci-dessous tient lieu de rapport d'orientation budgétaire.

Le vote du budget primitif 2016 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) étant programmé le 8 mars 2016, l'exposé des orientations budgétaires est présenté au Conseil communautaire à cette séance du 11 janvier afin qu'il puisse être débattu. Cet exposé est précédé d'une présentation du projet de loi de finances 2016 et de ses conséquences pour les collectivités locales.

- **Le projet de loi de finances 2016 et son incidence sur les finances locales**

- **Une réduction des dotations et une hausse des prélèvements**

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à la CAVGP devrait passer de 9 millions d'€ à 7,2 millions d'€ en 2016.

Deux facteurs expliquent cette baisse :

- la baisse de 5 % de la DGF liée à la fin du bonus que la CAVGP touchait du fait de l'élargissement du périmètre en 2014, soit une baisse de 500 000 €
- la contribution au redressement des finances publiques (- 3,67 milliards d'€ de dotation globale de fonctionnement a été prévu pour les années 2016 et 2017), soit une baisse d'1,3 million d'€ pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Par précaution, la recette possible de DGF liée à l'entrée de Vélizy-Villacoublay ne sera pas prise en compte dans le budget primitif 2016.

De plus, les compensations fiscales liées à l'ancienne taxe professionnelle, devenue la contribution économique territoriale, devraient baisser comme chaque année. Pour mémoire, les compensations ont diminué de 2,18 % en 2015 par rapport à 2014. Par conséquent, le budget 2016 sera construit avec l'hypothèse d'une baisse de 2,5 % de ces compensations fiscales.

□ Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de la CAVGP pourrait passer de 7,1 millions d'€ en 2015 à 14,6 millions d'€ en 2016, soit une augmentation du prélèvement de 7,5 millions d'€ à la charge de Versailles Grand Parc et des communes membres. Pour mémoire, ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et de communes pour la reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées. Ce prélèvement serait ensuite réparti de droit entre la CAVGP (5,8 millions d'€) et les communes membres (8,8 millions d'€). Le montant final du FPIC 2016 par EPCI ne sera connu qu'en avril 2016. Il ne s'agit que d'une simulation. Trois facteurs justifient cette prévision de 7,5 millions d'€ de FPIC supplémentaires :

- 2 millions d'€ sont liés au projet de loi de finances 2016. Celui-ci prévoit que l'enveloppe prélevée nationalement passera de 780 millions d'€ en 2015 à 1 milliard d'€ en 2016, soit une augmentation de 28 % par rapport à 2015 ;
- 3,1 millions d'€ sont liés à l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay dans le périmètre de la CAVGP. Alors que l'adhésion des précédentes communes avait permis une diminution du prélèvement au FPIC grâce à l'augmentation de la population intercommunale, celle de la commune de Vélizy-Villacoublay augmente sensiblement le prélèvement au FPIC en raison de son potentiel fiscal par habitant ;
- 2,4 millions d'€ proviennent des multiples effets d'élargissement de périmètre en France (fusion de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et de la communauté d'agglomération Europ' Essonne et fusion de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la communauté de communes de l'Ouest Parisien par exemple). Les regroupements d'EPCI devraient diminuer le montant de la contribution au FPIC de ces intercommunalités. Les autres intercommunalités, dont Versailles Grand Parc fait partie, subiront une hausse de leur contribution. Le budget 2016 est construit avec l'hypothèse que ces effets d'élargissement augmenteront de 20 % le FPIC de Versailles Grand Parc.

#### ○ **De faibles compensations accordées par l'Etat en contrepartie**

Les bases fiscales seront revalorisées forfaitairement de 1 % en 2016, ce qui représente un gain de recettes de 877 000 € pour la CAVGP (taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

L'augmentation physique des bases de ces trois impôts est estimée à 1 % en 2016.

L'assiette du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée sera élargie aux dépenses d'entretien des bâtiments publics.

### • **Les grandes orientations pour le budget primitif 2016**

#### ○ **Intégration des charges et des recettes transférées par Vélizy-Villacoublay**

Le périmètre de la CAVGP est modifié le 1<sup>er</sup> janvier 2016 du fait de l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay.

Ainsi conformément au CGCT, la commune de Vélizy-Villacoublay transfère à la CAVGP sa fiscalité économique, l'ex-part départementale de sa taxe d'habitation, sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères et ses dépenses d'ordures ménagères et de transport.

Versailles Grand Parc versera à Vélizy-Villacoublay une attribution de compensation correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses transférées.

#### ○ **Stabilité des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de personnel inscrites au budget 2015 seront reconduites à l'identique au budget 2016 à périmètre constant (BP 2015 + 0%).

Le transfert des charges de Vélizy-Villacoublay au 1<sup>er</sup> janvier 2016 donnera lieu à la création de cinq postes dans l'effectif de Versailles Grand Parc. Ces ouvertures de postes au tableau des effectifs ont été votées le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Les dépenses courantes de fonctionnement 2016 seront stables par rapport à 2015 (hors intégration de Vélizy-Villacoublay).

Le budget consacré aux transports et aux ordures ménagères sera augmenté du seul fait de l'indexation des contrats et des contributions syndicales. Les subventions aux écoles de musique associatives seront maintenues au niveau fixé en 2015.

o **Soutien des communes face à la montée de la péréquation**

En 2016, la CAVGP cherchera à prendre en charge 50 % du FPIC de chacune des communes, dans la limite de 5 millions d'€.

Cette disposition sera financée, le cas échéant au budget supplémentaire 2016 après la reprise du résultat 2015.

o **Stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises (hors lissage)**

Les taux de fiscalité (taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) seront en 2016 identiques à ceux votés en 2010 par Versailles Grand Parc soit :

- taxe d'habitation : 6,18 %
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 5,39 %
- cotisation foncière des entreprises : 18,86 %

Bien que les taux restent inchangés, des variations de fiscalité seront observées selon les taxes et les communes en raison du processus de lissage vers l'unification des taux de fiscalité :

- concernant la taxe d'habitation :

Sur 18 des 19 communes de la CAVGP, les contribuables ne subiront aucune évolution de leur taxe d'habitation en 2016, hormis la revalorisation forfaitaire des bases votée par l'Etat (+1%).

Les ménages de la commune de Vélizy-Villacoublay constateront une très faible augmentation de leur taxe d'habitation (+1 % hors revalorisation forfaitaire).

- concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Sur 15 des 19 communes de l'agglomération (dont Vélizy-Villacoublay), les contribuables ne subiront aucune évolution de leur TEOM en 2016, hormis la revalorisation forfaitaire des bases votée par l'Etat (+1%).

Le processus de lissage se poursuivra jusqu'en 2017 pour Bougival, Châteaufort, La Celle Saint-Cloud et jusqu'en 2023 pour Le Chesnay.

Les contribuables subiront une hausse de leur TEOM sur Bougival (+1 %), la Celle Saint-Cloud (+2 %) et Le Chesnay (+4%) tandis que les contribuables de Châteaufort bénéficieront d'une baisse de leur TEOM (-9 %), hors revalorisation forfaitaire.

- concernant la cotisation foncière des entreprises (CFE) :

Sur 3 des 19 communes, les entreprises ne subiront aucune évolution de leur CFE en 2016, hormis la revalorisation forfaitaire des bases votée par l'Etat (+1%). Il s'agit des communes de Bougival, Châteaufort et La Celle Saint-Cloud qui sont déjà au taux unique de 18,86 %.

Le processus de lissage des taux de CFE en cours sur 15 des 19 communes se poursuivra jusqu'en 2021 avec des variations de taux entre - 3% (Noisy-le-Roi) et +4 % (Le Chesnay).

Sur Vélizy-Villacoublay, les entreprises subiront une forte augmentation de leur CFE deux années de suite (2016 et 2017) afin d'atteindre le taux unique de CFE de la CAVGP selon la durée minimale de lissage prévue par la loi.

Le taux de CFE des entreprises de Vélizy-Villacoublay passera de 15,12 % en 2015 à 16,99 % en 2016 (+12 %) pour finir à 18,86 % en 2017 (+11%).

o **Mise en place d'une nouvelle dotation de solidarité communautaire (DSC)**

Une nouvelle dotation de solidarité communautaire tenant compte de l'évolution du panier fiscal des ressources transférées et de la contribution au FPIC sera mise en place en 2016 en remplacement de la dotation de solidarité communautaire économique créée en 2012. Cette dotation constitue un moyen de renforcer la solidarité financière entre les communes membres d'un même EPCI.

o **Poursuite de la gestion pluriannuelle des investissements (autorisation de programme/crédit de paiement)**

Lors du budget primitif 2015, la CAVGP a fait le choix de gérer les subventions de surcharge foncière dans le cadre d'une autorisation de programme voté annuellement.

Il sera proposé en 2016 de voter une autorisation de programme de 2,5 millions d'€ pour les subventions de surcharge foncière à attribuer au cours de l'exercice 2016 par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation.

Une deuxième autorisation de programme sera soumise au Conseil communautaire de mars pour les travaux de réhabilitation du Pôle Musique du CRR de Versailles d'un montant total de 2,6 Millions d'€ financés sur les exercices 2016 à 2018.

o **Financement des investissements sans recours à l'emprunt**

La CAVGP n'a aucune dette depuis sa création. Sur l'exercice 2016, les investissements liés au développement économique pourront être financés par emprunt. Comme les autres années, les autres investissements seront financés par des ressources propres ou par les subventions de nos partenaires institutionnels.

Les investissements proposés au budget primitif 2016 se limiteront aux acquisitions récurrentes (points d'apports volontaires, bacs...) et aux opérations déjà engagées (crédits de paiement pour les subventions de surcharge foncière attribuées et construction du pôle danse à Lully-Vauban).

-----  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *de prendre acte qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu précédant le vote du budget de l'exercice 2016 de la CAVGP qui interviendra au Conseil communautaire du 8 mars 2016 ;*
- 2) *d'approuver le rapport écrit sur les orientations budgétaires, les engagements pluri-annuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.*

-----  
*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 68*

*Nombre de pouvoirs : 7*

*Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 voix contre de M. Siméoni, 1 voix contre de M. Durand et 1 abstention de M. Vuilliet).*

Pour le Président,  
Par délégation,

  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services





# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016\_01\_09

**Résumé de l'acte** : Exercice budgétaire 2016. Débat d'orientation budgétaire (DOB).

**Date de décision** : 11/01/2016

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 7.1. Decisions budgetaires

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 19/01/2016 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20160111-2016\_01\_09-DE

### Pièces jointes :

2016-01-09 FIN - Débat Orientation Budgétaire 2016.pdf

### Historique :

19/01/2016 12:19:14	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
19/01/2016 12:19:47	En cours de transmission	
19/01/2016 12:21:56	Transmis en Préfecture	
19/01/2016 12:25:37	Accusé de réception reçu	

